



Conseil communal
de Palézieux

CONSEIL DU 30 MARS 2009

PROCES-VERBAL

26 conseillères et conseillers répondent à l'appel du secrétaire.

Excusés: Messieurs Etienne Chamot, Abel Demiéville, Patrick Favre, Daniel Hilfiker, Eric Ramseyer, Yvan Sangiorgio, Enrico Thomas

- Les membres du Conseil acceptent ces excuses à l'unanimité.

Il est 20h05 lorsque M. Jean-Luc Schwaar, président, déclare ouverte la séance.

M. Jean-Luc Schwaar souhaite la bienvenue et lit l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité et qui se présente comme suit:

1. *Communications du Président, courrier.*
2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2009.*
3. *Assermentation d'un nouveau membre*
4. *Préavis 02/09 Crédit d'étude pour la réalisation d'un giratoire au lieu-dit «La Longeraie»*
5. *Préavis 03/09 Crédit pour l'aménagement du terrain de sport du centre scolaire pour la pratique du rugby*
6. *Communications de la Municipalité.*
7. *Divers et propositions individuelles.*

1 **Communications du Président, courrier**

M. Jean-Luc Schwaar annonce avoir reçu un rapport intitulé «Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte». Cette étude réalisée par l'Université de Saint-Gall sur mandat d'égalité.ch examine l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande. Les membres du Conseil communal qui souhaiteraient consulter ce rapport peuvent s'adresser à M. Jean-Luc Schwaar directement.

2 Adoption du PV de la séance du 20 janvier 2009

M. Jean-Luc Schwaar demande au Conseil s'il accepte le PV du conseil du 20 janvier 2009.

Le PV du conseil du 20 janvier 2009 est accepté sans modification à l'unanimité moins 2 abstentions.

3 Assermentation d'un nouveau membre

M. Jean-Luc Schwaar, prie l'ensemble du Conseil de se lever afin de procéder à l'assermentation d'un nouveau membre, M. Christophe Stauffer. Il peut dès maintenant voter et prendre la parole.

4 Préavis 02/09 – concernant un crédit d'étude pour la réalisation d'un giratoire à «La Longeraie»

M. Daniel de Oliveira, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport. La commission est d'avis que la création d'un giratoire au lieu-dit «La Longeraie» est indispensable en raison du développement futur du quartier en améliorant la sécurité et en limitant la vitesse des véhicules. La commission recommande donc l'adoption du préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

M. René Baechler aimerait savoir si ce giratoire sera le dernier à être construit entre la Gare et le Village ou si d'autres suivront sur cet axe.

M. Thierry Vania Ménetrey affirme qu'aucun autre objet de ce type n'est prévu dans un délai raisonnable. Seul l'aménagement d'un double giratoire au chemin des Fleurs pourrait entrer en ligne de compte ultérieurement dans le cadre de l'extension du parking P+R. Cette éventualité existe mais reste au conditionnel, car le développement du site ne doit pas entraîner la multiplication des routes. Les discussions entre la Municipalité et les autorités du canton de Vaud sont en cours et vont dans ce sens.

M. Pierre-André Maillefer rappelle qu'il avait fait opposition au moment de l'élargissement du parking de l'entreprise Siemens. La dangerosité de la sortie de celui-ci sur la route principale constituait le principal motif de son opposition. Il avait accepté de lever celle-ci parce que promesse lui avait été faite de remédier à ce problème de sécurité.

M. Christian Bays explique que des négociations sont en cours étant donné que la société Siemens souhaite vendre ses parcelles. L'implantation de nouvelles entreprises dans le secteur est liée à la résolution de ce problème. Une sortie dans une descente qui plus est sur une route à grande vitesse n'est pas acceptable.

M. Christian Hockenjos s'enquiert de savoir si la construction d'une nouvelle route cantonale sera à la charge de la commune.

M. Christian Bays confirme que cet aménagement sera à la seule charge de la commune. En effet, l'Etat de Vaud avait accepté de légaliser la zone à la condition que l'entrée de la route se fasse par un giratoire. L'implantation de nouvelles sociétés dans le secteur justifie également une telle construction.

M. Alfonso Vega relève qu'il serait juste que l'Etat contribue au financement du giratoire, puisque l'établissement pénitentiaire sera de son ressort.

M. Thierry Vania Ménetrey précise que la circulation engendrée par le centre carcéral sera faible en regard du trafic que générera l'agrandissement du parking P+R. Par ailleurs, il va de soi que la participation du canton sera engagée pour la construction d'une route d'accès au centre carcéral.

M. Christian Bays ajoute que l'Etat de Vaud participera au financement du chemin piéton sous-voie. Cet engagement a d'ores et déjà été convenu. Il importe de faire la distinction entre le centre carcéral et le giratoire devant desservir la zone industrielle. Le parking P+R devra offrir près de 300 places de stationnement. L'entreprise qui viendra s'installer sur l'actuelle parcelle Siemens amènera du trafic supplémentaire ainsi que d'autres implantations.

Mme Véronique Bossy se souvient que l'idée d'un giratoire avait déjà été évoquée au moment de la construction de la déchetterie. Sur le plan de la sécurité, un giratoire s'avère indispensable pour sécuriser un endroit aussi dangereux. Il est urgent d'intervenir avant qu'un accident grave ne se produise.

Mme Nathalie Thomas demande si le projet prévoit la création d'un trottoir. Habitant à proximité, elle constate que les piétons sont très exposés sur ce tronçon à haute vitesse. Les enfants qui se rendent à l'école ou qui descendent du bus à cet endroit ne sont pas en sécurité.

M. Thierry Ménetrey affirme qu'aucun trottoir n'est en principe prévu, mais prend note de cette suggestion.

M. René Baechler invite la Municipalité à faire pression sur la commune de Granges pour que celle-ci participe aux frais. Depuis que cette commune a construit des chicanes dans la localité, les poids lourds circulent via la zone industrielle. Granges profiterait donc indirectement de la nouvelle infrastructure.

M. Daniel Jordil explique que les CFF ont limité le tonnage autorisé sur le pont enjambant la voie ferrée. Les gros véhicules passent donc par la zone industrielle non pas à cause des quelques «gendarmes couchés» mais bel et bien en raison de l'interdiction des CFF. Il est d'ailleurs préférable qu'ils évitent ainsi un engorgement supplémentaire de la gare.

M. Pierre-André Maillefer précise que Granges a refusé d'entrer en matière lors de la construction de la route industrielle déjà. Or, celle-ci est en mauvais état et devrait être réparée. De plus, la limitation du tonnage est intervenue ultérieurement. Il suggère dès lors à la Municipalité de rappeler à Granges qu'elle doit beaucoup à Palézieux sur ce plan.

M. Christian Bays répond que les autorités municipales des différentes communes de la région se réunissent régulièrement et que Palézieux saisira cette occasion pour sensibiliser les communes avoisinantes à nos différents projets.

Aucun autre membre du Conseil communal ne demandant la parole, **M. Jean-Luc Schwaar**, soumet cet objet au vote.

- **Le préavis municipal n° 02/09 – Crédit d'étude pour la réalisation d'un giratoire à «La Longeraie» est accepté à l'unanimité sans aucune abstention.**

5 Préavis 03/09 – concernant un crédit pour la régénération et l'aménagement du terrain du centre scolaire pour la pratique du rugby

M. Ernest Regard, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport. Etant donné que seule une partie du crédit demandé sera affecté au réaménagement du terrain, que des travaux de régénération avaient déjà été prévus par la Municipalité pour la somme restante et qu'une demande de subvention a été déposée par le Club de Rugby, la commission recommande d'adoption du préavis tel que présenté.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

M. Olivier Morel aimerait en savoir un peu plus sur ce club, dont il ignorait jusqu'à l'existence.

M. Jean-Daniel Dind trace un rapide portrait du Rugby Club Haute Broye (RC Haute Broye). Il a été fondé en mars 2008 et compte actuellement une bonne vingtaine de membres, principalement des adolescents et de jeunes adultes. Le jeune club de ligue C romande a disputé quatre à cinq matchs l'automne dernier, notamment contre Nyon, Monthey et l'Ecole hôtelière. Fin 2008, l'équipe suisse des moins de 18 ans a même été invitée à Palézieux pour des entraînements. Le club est donc très dynamique et prévoit l'ouverture d'une école de rugby.

M. Roger Vagnières remarque que la commission se composait de deux membres seulement. Son rapport est-il légalement valable?

M. Jean-Luc Schwaar explique que la commission a juste pour mission de donner des recommandations. Son préavis n'étant pas contraignant, le nombre restreint de membres ne sauraient remettre en cause la décision du Conseil.

M. Alain Widmann s'inquiète des dégâts que la pratique d'un sport tel que le rugby est susceptible d'infliger au terrain de jeu.

M. Christian Bays se rassure le Conseil. Il va de soi qu'un terrain de sport nécessite un entretien régulier. De même, certaines règles doivent être respectées, comme par exemple de ne pas limiter les entraînements à un seul et même endroit du terrain.

M. Pierre-André Maillefer fait remarquer que les joueurs de rugby tirent le ballon très haut et très loin. Il craint que celui-ci ne finisse sa course sur les voies ferrées.

M. Jean-Daniel Dind affirme que des renseignements ont été pris à ce sujet auprès du club et de l'entrepreneur à qui les travaux de réaménagement seraient confiés. De l'avis de ces personnes, les rails ne sont pas concernés puisqu'un terrain de rugby est plus court qu'un terrain de football.

M. Thierry Vania Ménetrey souligne que les tirs spectaculaires sont peut-être courants dans les matchs internationaux, mais pas au niveau des clubs locaux. De plus, la trajectoire du ballon est telle que le risque de terminer sur les voies n'existe pas.

M. Jean-Daniel Dind ajoute que le Fonds des sports a accepté de subventionner le club à hauteur de 3300 francs.

Aucun autre membre du Conseil communal ne demandant la parole, **M. Jean-Luc Schwaar**, soumet cet objet au vote.

- **Le préavis municipal n° 03/09 – Crédit pour la régénération et l'aménagement du terrain du centre scolaire pour la pratique du rugby est accepté à l'unanimité sans aucune abstention.**

6 Communications de la Municipalité

M. Jean-Daniel Dind revient sur l'interpellation de M. Yvan Sangiorgio du 5 décembre 2008 concernant la pose de lignes VDSL (Bluewin TV) par Swisscom. Il donne lecture de la réponse reçue de la part de Swisscom à la lettre envoyée par la Municipalité. En résumé, Swisscom accuse réception de la demande et invite la commune à faire preuve de patience au vu de la très forte demande à laquelle elle doit faire face.

M. Christian Bays fait remarquer que la Municipalité effectue un tournus entre les jours de semaine pour fixer les assemblées du Conseil communal, comme cela avait été demandé par le Conseil. Ceci pour ne pas pénaliser toujours les mêmes personnes et associations.

M. Jean-Luc Schwaar relève que le Conseil apprécie.

Sur question de M. Morel, M. Thierry Ménetrey annonce que les travaux à la route de la Gare débiteront le 4 mai 2009.

7 Divers et propositions individuelles

M. Roger Vagnières rapporte que de nombreux usagers de la route lui demandent de l'aide pour trouver l'entrée de l'autoroute. Serait-il possible de pourvoir à une meilleure signalisation en la matière? Au vu du développement de la région, une telle mesure s'impose à son avis.

M. Thierry Vania Ménetrey concède que le balisage n'est pas optimal. Il prend note de la remarque.

Mme Evelyne Steiner déplore qu'il n'existe toujours aucune solution satisfaisante pour permettre aux personnes non motorisées de se rendre à la déchetterie. La solidarité entre voisins a des limites.

M. Daniel Jordil, en charge de ce dicastère depuis janvier 2009, promet de soulever la question lors de la prochaine réunion avec la voirie.

M. Roger Vagnières est très surpris de constater que les CFF ont fait planter deux arbres à proximité de l'abri pour cycles de la gare, lui-même s'étant vu refuser une telle opération sous prétexte que les arbres demandent de l'entretien (ramassage des feuilles, coupe) et que la distance minimale de 5 mètres entre les arbres et la route d'un côté et la voie ferrée de l'autre ne pouvait être respectée. Il se demande dès lors si les lois ont changé depuis le refus de sa demande.

M. Christian Bays répond que les lois n'ont pas changé. Il précise que les CFF avaient abattu deux arbres pour agrandir l'abri pour cycles, arbres qu'ils devaient ensuite remplacer. La commune a été consultée pour le choix des arbres. Les arbres choisis sont de petite taille et nécessitent peu d'entretien.

M. Christian Hockenjos annonce que la fête du centenaire du Syndicat de l'élevage se tiendra le 4 avril. Il invite les membres du Conseil à visiter les animaux et la cantine.

M. Roger Vagnières a appris que la place située devant le Collège avait été baptisée Place Vers-Pont-du-Gard. Il trouve le choix de la place peu judicieux.

M. Jean-Daniel Dind rectifie: il s'agit de la place située devant l'administration communale et non de celle du collège. Cet acte a été décidé pour marquer le vingtième anniversaire du jumelage.

M. René Baechler se plaint des mauvaises odeurs qui nuisent à l'image de Palézieux-Village.

Mme Céline Dovat explique que certaines concessions ont dû être faites pour maintenir une laiterie au Village. Cela fait un peut partie du patrimoine de la commune.

M. Alfonso Vega souhaite des précisions sur l'avenir de l'Auberge communale.

M. Jean-Daniel Dind résume la situation. Les deux études effectuées aboutissent à des conclusions similaires: les frais très élevés d'un assainissement ou d'une nouvelle construction feraient dans les deux cas grimper le loyer et mettraient en péril la survie économique de l'Auberge. Les tenanciers actuels étant très appréciés des clients, il serait dommage de les voir s'en aller pour cette raison. Les travaux de réfection absolument indispensables seront effectués lorsque cela sera nécessaire. La Municipalité traitera de ce sujet lors qu'une prochaine séance et un préavis sera également bientôt soumis au Conseil.

M. René Baechler demande s'il doit considérer la candidature de Palézieux pour l'hébergement du Musée cantonal des Beaux-Arts comme une plaisanterie ou si la Municipalité entend réellement déposer un dossier.

M. Thierry Vania Ménetrey est ravi d'aborder ce sujet. Il confirme sa volonté de constituer un dossier pour défendre la candidature de Palézieux. Il considère que notre commune a également sa carte à jouer dans ce contexte, au même titre que Morges, Nyon ou Ollon par exemple. Notre commune ne dispose certes pas d'un bassin de population aussi vaste, mais peut faire valoir d'autres arguments tels que les terrains, l'accessibilité en transports publics et sa situation sur l'axe touristique du Lavaux.

M. René Baechler craint qu'une seule personne ne parvienne pas à mener à bien un tel projet.

M. Thierry Vania Ménetrey affirme qu'il est prêt à s'investir personnellement et que l'investissement n'est pas aussi important qu'il y paraît car les données et les chiffres nécessaires à la constitution d'un dossier solide ont été récoltés dans le cadre des travaux préliminaires au MEP. Il serait dommage de ne pas exploiter ces données. Le projet peut sembler farfelu, mais il peut faire parler de notre commune, ce qui justifie que l'on s'implique.

M. Jean-Luc Schwaar rappelle que le rapport d'égalité.ch est à la disposition des personnes intéressées.

La séance est close à 20h55

Le président

La secrétaire

Jean-Luc Schwaar

Evelyne Campana